

Intitulé de l'opération

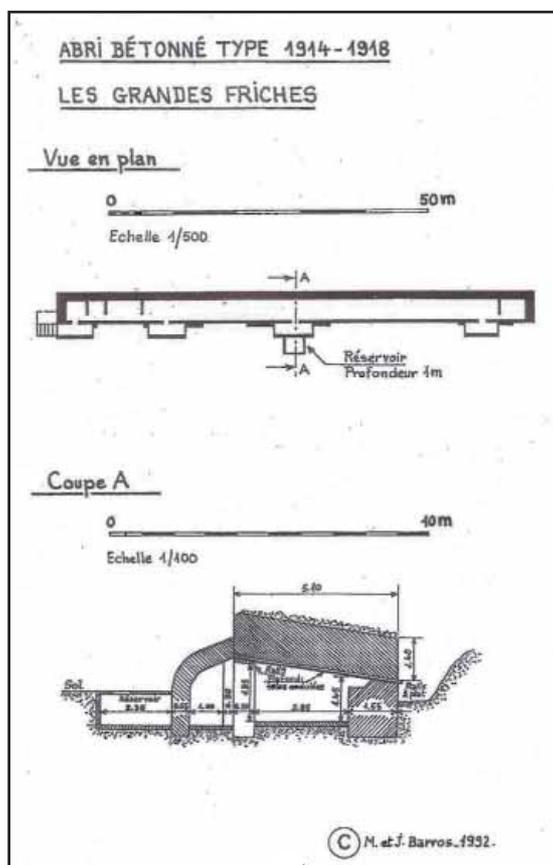
Fermeture par des grilles adaptées d'un site à chiroptères en forêt de Notre-Dame

Objectifs recherchés

Reliquat du « camp retranché de Paris », l'abri bétonné des Grands Fiches en forêt domaniale de Notre-Dame est devenu un site d'hibernation pour au moins 2 espèces de chauve-souris. Il pourrait potentiellement, si une certaine tranquillité lui était assurée, être aussi un gîte de reproduction et d'élevage des jeunes... aboutissant à l'installation d'une colonie de chiroptères.

L'abri bétonné de 1914 est devenu aussi - et malheureusement - un site prisé par les amateurs de paint-ball ou encore d'engins pyrotechniques, voire pire encore !

La fabrication puis la pose de grilles adaptées sur les 4 entrées de cette caserne fortifiée permettrait de combiner protection du patrimoine naturel et mise en valeur du patrimoine historique.



Ci-dessus : à droite, l'emplacement de l'abri bétonné en parcelle 162 est indiqué par un point rouge rajouté sur la carte de la forêt (sur le plan original, cet emplacement ne figure pas... et c'est volontairement !

À gauche, les vues en plan et en coupes : sur la première, on distingue les 4 entrées de la caserne fortifiée qui pouvait accueillir 80 hommes au repos et qui comportait cuisine, cabines d'officiers et de sous-officiers, etc...

Descriptif de l'opération

Des comptages de chauves-souris hivernant dans l'abri bétonné de la parcelle 162 en forêt domaniale de Notre-Dame ont eu lieu durant les hivers 2004 et 2005. Ces comptages ont mis en évidence la présence d'au moins deux espèces. L'auteur de ces comptages, l'écologue Vincent Nicolas, a même rédigé une note à ce propos, dont nous tirons ci-dessous quelques extraits :



« • Janvier 2004 : 4 *Vespertilio à moustaches* (*Vespertilio mystacinus*). Les individus sont bien dissimulés dans des fissures des murs et des plafonds. Ils sont localisés dans les salles aux deux extrémités du fort.

• Janvier 2005 : 2 *Vespertilio à moustaches* et 1 Oreillard indéterminé (*Plecotus* sp.). Deux espèces possibles :

L'intérieur du fort

l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*) et l'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*), dont la détermination certaine passe impérativement par la manipulation de l'individu. NB : sauf autorisation préfectorale, la manipulation est interdite.

Aucun individu n'est retrouvé dans les fissures fréquentées l'an dernier. Les deux *Vespertilio* sont très exposés dans le couloir, l'Oreillard est dissimulé entre le mur du fond et le toit. Une visite effectuée en automne montre que des chauves-souris viennent consommer leurs proies dans le fort (présence de plusieurs tas d'ailes de papillons dans le couloir) en période de transition. Aucun individu n'est cependant observé.

On ne peut guère tirer de conclusions sur un suivi si récent. Cependant, on voit que **le fort est un site d'accueil au moins pour l'hivernage des chiroptères en forêt Notre-Dame (le seul connu à l'heure actuelle)**. Sa capacité d'accueil semble supérieure à la fréquentation observée, et il est fort probable que la faiblesse des effectifs actuels soit le reflet du dérangement. **Une fermeture du site permettrait sans doute l'accueil d'autres chauves-souris.** »

Concernant les facteurs de perturbation, Vincent Nicolas ajoutait :

« On note à l'intérieur du fort la présence de places à feu, de balles de paint-ball, de résidus d'engins pyrotechniques, de morceaux de verre et de débris divers. Une seringue brisée a également été trouvée durant l'été 2004. Ce type de fréquentation indésirable semble avoir lieu toute l'année, mais est peut-être moins marquée durant l'hiver. Quoiqu'il en soit, le dérangement occasionné sur la faune (outre la dégradation du site en lui-même) est évident bien qu'inchiffrable tant que le site reste accessible. »

Vincent Nicolas annexait enfin à sa note des indications fournies par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne (CPNCA), qui mène depuis plusieurs années des actions de protection des chiroptères sur les forts et batteries qu'ils gèrent :

« La grille se compose de barres horizontales et verticales avec les espacements suivants : les barres horizontales sont espacées de 15 cm au minimum, mais cet espace ne doit pas atteindre 20 cm ; les barres verticales sont espacées de 40 cm au minimum. »

Ces prescriptions ont été appliquées en 2011 pour la fermeture d'une glacière en forêt de Sénart dont l'accès pouvait se révéler dangereux (**photo ci-dessous**).

Dans le cas présent, les perturbations décrites par V. Nicolas sont toujours d'actualité : la pose de grilles, envisagée dès 2005, devrait enfin être réalisée, accompagnée d'une reprise des comptages et de la mise en place d'un suivi scientifique des populations.

Une des grilles sera amovible, permettant des visites grand public - encadrées et limitées à certaines périodes de l'année - à l'occasion des journées du patrimoine ou encore du centenaire de 1914...



Devis descriptif et estimatif

Fabrication et pose de quatre grilles (dont une avec ouverture possible mais condamnable par un système de fermeture solide) : 4 X 1600 6 400 €
Fourniture et pose d'1 panneau d'information avec visuel en stratifié 4 mm (1020 X 820 mm)..... 1 300 €

Montant total hors taxes 7 700 €

Instruction financière

PLANIFICATION FINANCIÈRE

| ACTION | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|---------|------|------|
| Fermeture par des grilles d'un site à chiroptères en forêt de Notre-Dame | 7 700 € | | |

PLAN DE FINANCEMENT (Hors Taxes)

| | | | |
|--|----------------|--------------|--------------|
| Conseil régional..... | 3 850 € | 50 % | |
| Commune de Pontault-Combault (77)..... | 2 300 € | 30 % | à solliciter |
| Autofinancement ONF..... | 1 550 € | 20 % | |
| TOTAL..... | 7 700 € | 100 % | |